



Groupe de travail CTM-CHSCTM Covid-19

9 juillet 2020

Philippe Mérillon, secrétaire général adjoint du ministère, a présidé le 9 juillet 2020 un groupe de travail en format mixte CTM-CHSCTM sur le Covid-19.

Valérie Boyé, Frédérique Lucas et Annick Pinard y ont représenté l'Alliance du Trèfle.

1. Déclaration intersyndicale unitaire sur les secrétariats généraux communs et la suppression des instances sociales en DDI

En préalable à cette réunion, une déclaration intersyndicale unitaire (voir le document), portant sur la reprise de la réforme de l'organisation territoriale de l'État et la suppression des instances de dialogue social dans les directions départementales interministérielles (DDI), a été lue.

Philippe Mérillon indique que le principe de la réforme de l'organisation territoriale et de la création des secrétariats généraux communs est de ne pas dégrader les fonctions supports et au contraire de les optimiser par la mutualisation. Il n'a pas le sentiment que tout était parfait dans les fonctions support avant. L'idée est d'être plus efficace, en tirant la force du regroupement.

En ce qui concerne les instances de dialogue social, le projet prévoit leur regroupement mais aussi la possibilité par le préfet de construire un dialogue social spécifique DDI par DDI.

Le MAA pense qu'il y a des besoins métiers qui s'accommoderont mal d'un comité social d'administration commun et qu'il est utile et nécessaire de conserver sur certains enjeux un dialogue social spécifique. Le MTES est sur la même ligne, mais pas le ministère de l'intérieur.

Pour le MAA, ce besoin de dialogue social spécifique va émerger très largement (abattoirs...) et c'est un point de vigilance pour le succès de la réforme de l'organisation territoriale. Il ne faut pas de dégradation du dialogue social pour prendre en compte l'ensemble des sujets de préoccupation. C'est un point de vigilance pour le MAA qui porte cette conviction lors des échanges interministériels.

2. Suivi du déconfinement et perspectives pour la rentrée

Philippe Mérillon invite les organisations syndicales à exposer leurs déclarations liminaires (voir la déclaration de l'Alliance du Trèfle) qui s'avèrent porter sur l'ordre du jour.

Il indique que cette réunion fait suite à la demande exprimée par les organisations syndicales lors des précédentes réunions d'assurer le suivi du déconfinement.

Trois documents ont été diffusés sur l'évolution de la situation au cours du confinement et du déconfinement dans les établissements d'enseignement agricole, les services du MAA et dans les DDI (voir ces documents).

Philippe Mérillon indique que la démarche complète de retour d'expérience de la crise Covid-19 comprend plusieurs éléments :

- des échanges sur les thèmes à identifier pour se préparer à l'éventualité d'une deuxième vague, qui font l'objet des travaux de ce jour,
- un questionnaire sur le télétravail qui va bientôt partir pour une réponse avant fin août, un autre questionnaire étant élaboré pour l'enseignement agricole,
- un RETEX plus élaboré avec une méthode en cours d'élaboration fondée sur un cahier des charges qui sera présenté au CHSCTM du 15 juillet, avec le projet de circulaire de rentrée qui est également impactée par le Covid-19.
- Par la suite, un RETEX sera organisé sur tous les sujets (télétravail, crise, PCA adaptés, simplifications des procédures...) qui capitalisera les initiatives des DRAAF,
- enfin, le baromètre social, qui interviendra tardivement (octobre).

Un Retex est également prévu en interministériel.

Il indique que toutes les informations ont été communiquées au fur et à mesure aux structures, l'actualisation des documents sur l'intranet (et en particulier les FAQ) sera vérifiée.

Aujourd'hui le retour au présentiel est engagé, les mesures de sécurité ont été prises. L'arrivée des congés fera que les populations en présentiel seront moins importantes.

Échanges sur les sujets transverses avec Philippe Mérillon

Les organisations syndicales alertent l'administration sur le fait que tout le monde a été éprouvé et que si le confinement revient rapidement, certains n'en peuvent plus. Pour la période passée, les agents ont pris sur eux mais ne sont pas forcément prêts à le refaire dans les mêmes conditions.

* Etat d'urgence sanitaire

L'état d'urgence sanitaire se termine le 10 juillet avec la fin des règles d'exception et un retour à une situation normale. Mais le gouvernement s'est laissé la possibilité de faire marche arrière en cas de rebond épidémique dans les deux mois.

Un point de vigilance est le comportement à tenir vis-à-vis des personnes vulnérables et des personnes qui vivent avec des personnes vulnérables. En l'absence d'instruction sur ce qui se passe à compter du 11 juillet pour ces personnes, le MAA prolongera le dispositif en vigueur (protocole du ministère du travail du 24 juin) à titre conservatoire.

La fin de l'état d'urgence sanitaire au niveau national n'empêche pas l'application de dispositions particulières dans certains départements (Guyane, Mayenne...). Il faut s'attendre à des blocages ciblés en cas de deuxième vague.

*Télétravail

Pour le MAA, l'organisation du travail à distance est fondamentale. Il faut une bonne objectivation sur télétravail (il y a du très positif et du très négatif) d'où l'envoi du questionnaire télétravail. Le besoin sera sans doute plus d'augmenter le nombre de gens éligibles que le nombre de jours de télétravail par personne.

Le MAA n'a pas l'intention de modifier les règles de la note de service en cours avant le groupe de travail à la rentrée. La prise en charge des frais de télétravail à domicile est toujours en cours d'expertise car elle est compliquée à déterminer.

* Outils collaboratifs

Pour Philippe Mérillon, il faut « mettre le paquet » pour trouver des solutions efficaces et sécurisées. C'est une problématique interministérielle.

l'Alliance du Trèfle fait part de son expérience de visioconférence impossible à partir du bureau d'une DRAAF le 7 juillet.

Philippe Mérillon reconnaît que c'est un vrai sujet.

*Prime Covid-19

La volonté du Gouvernement est qu'elle soit payée sur la paie d'août. Le recensement au MAA est terminé, un état précis de la volumétrie et des agents concernés sera diffusé.

Cette prime renvoie à des sujétions de caractère exceptionnel (abattoirs) ou à une surcharge d'activité avérée, et son montant est fonction de la durée de la mobilisation.

Échanges avec Isabel de Francqueville - DGER

* Document de synthèse sur l'enseignement agricole

La DGER dispose, pour l'enseignement agricole technique, d'informations sur les apprenants et d'un Retex de l'inspection de l'enseignement agricole qui permettront de compléter le document reçu. Pour l'enseignement supérieur, la question sera posée.

* Enquête sur le télétravail dans l'enseignement agricole

Pour l'enseignement agricole, toutes les questions du questionnaire destiné à l'administration centrale et aux services déconcentrés ont été reprises. Le questionnaire a été étendu à la pédagogie et aux missions en distanciel. Il sera envoyé la semaine prochaine, avec un retour pour la rentrée. La synthèse est prévue début octobre.

Un questionnaire adapté est prévu pour l'enseignement supérieur.

Dans l'avenir, présentiel et distanciel seront sans doute utilisés.

*Effectifs d'apprenants à la rentrée

Le MAA avait de grandes inquiétudes sur le niveau de recrutement des apprenants à la rentrée scolaire, compte tenu notamment de la spécificité des internats qui pourrait rebuter certains parents d'élève. Actuellement, en dialogue de gestion, les premiers éléments qui remontent sont assez positifs et annoncent plutôt une perspective dynamique qui doit être confirmée.

Il semble que les Journées Portes Ouvertes virtuelles ont bien fonctionné. Le bon contact entre les parents et les directions très impliquées a permis aussi de rassurer.

*Perspectives de fermetures de classe

Le schéma d'emploi est négatif (-300 ETP entre 2019 et 2022). Le MAA défend le budget auprès de la direction du budget mais Bercy est peu ouvert.

*Pertes financières des établissements

Les pertes financières des établissements qui touchent surtout l'enseignement technique agricole sont évaluées à 17M€ pour l'enseignement public. Les causes en sont la perte de chiffre d'affaires des exploitations agricoles (- 40 % sur deux mois de crise en moyenne), le manque à gagner de la non prise en charge du chômage technique, la perte des recettes des pensions et locations estivales. Le risque social a été remonté en interministériel.

Une demande d'aide a été portée et Bercy a répondu qu'une aide ne pouvait s'envisager qu'au cas par cas, établissement par établissement. La DGER a donc recruté spécifiquement un ingénieur pour s'inscrire dans un suivi très fin de chaque établissement.

*** Rapport du sénat préconisant 10 mesures d'urgence pour l'enseignement agricole**

Il a été adressé à la direction du budget car les propositions de décisions sont bonnes. Les parlementaires votent les lois de finance et il faut espérer qu'ils poursuivent en cohérence avec ces propositions.

*** Dispositifs d'accompagnement des élèves pendant l'été**

Craignant des niveaux insuffisants pour la rentrée, le MAA a défendu une enveloppe importante d'heures supplémentaires pour accompagner les élèves en difficulté et obtenu une enveloppe multipliée par quatre. Au-delà du dispositif « vacances apprenantes », l'utilisation de ces heures supplémentaires court jusqu'à la fin de l'année.

*** Requalification des agents de catégorie 3 de l'enseignement privé**

Ce sujet est très suivi, le MAA bataille avec le Guichet Unique.

*** Mobilités retardées entraînant l'inquiétude des structures pour la rentrée**

Le deuxième mouvement des postes ATLS (73 postes) est publié ce jour.

Le renouvellement des contrats des ACEN a été retardé car tributaire des sortants de concours.

*** Primes covid dans l'enseignement agricole**

Les primes pour les ACB n'ont pas été prises en compte car ces agents ne relèvent pas du MAA. Il n'y a pas eu d'instruction sur une restriction aux seuls personnels de direction.

Pour les enseignants, elle ne peut être attribuée qu'aux enseignants en présentiel (instruction interministérielle).

Échanges avec Loïc Evain - DGAL

*** Tests covid-19 en abattoir**

Le comité interministériel de crise a décidé la réalisation de dépistages généralisés en abattoir y compris sur les agents des services vétérinaires d'inspection. Il s'agit de prescriptions du ministère de la santé, auxquelles le MAA est associé.

Des instructions successives et complémentaires ont été envoyées aux préfets et aux ARS.

Les résultats remontent mais certains responsables d'abattoir rechignent car le cluster de Kermené fait hésiter et les Chinois ont décidé d'empêcher les exportations vers la Chine de viandes issues d'abattoirs qui ont eu des cas de Covid-19.

Des négociations sont en cours avec la Chine car cette décision ne repose sur aucun risque objectif.

*** Questionnaire n° 3 sur les abattoirs**

Il est en cours de finalisation avec des échanges entre le SG et la DGAL. La question du bruit, qui avait été évoquée à cause des difficultés de distanciation, a été déconnectée de ce questionnaire car il s'agit d'un problème plus général de santé et de sécurité au travail. Un groupe de travail conjoint administration-abatteurs est prévu pour approfondir la question.

*** Programmation des contrôles**

L'instruction technique intègre la saisonnalité des productions et les plans de surveillance fixés par la Commission européenne. Une marge de manœuvre a toutefois été donnée aux DD et DR en fonction d'une analyse de risque locale.

Les DD via les DRAAF doivent remonter leur nouvelle programmation d'ici fin juillet. Les dialogues de gestion auront lieu ensuite.

Les contrôles non faits en 2020 ne seront pas décalés en 2021.



* Circulaire Aïd

Le retard dans sa publication s'explique par le remaniement ministériel. Le projet a été diffusé ce début de semaine aux directions départementales, sans attendre la signature qui est imminente. Il n'y a pas de modification fondamentale. L'Île-de-France a déjà fait sa réunion de préparation le 30 juin.

Les modifications sont liées aux conséquences du Covid-19 : il est demandé aux organisateurs d'éviter les rassemblements, l'étalement de la période d'abattage sur 3 jours... Le contrôle de ces mesures est du ressort du ministère de l'intérieur, les contrôleurs du MAA gardent leurs missions.

* Mission interministérielle sur les contrôles en sécurité sanitaire des aliments

Lors de la discussion budgétaire, le MAA a porté le transfert des compétences au programme 206 avec le transfert des effectifs correspondants. Cette discussion a eu lieu mais l'arbitrage sur le fond et les conséquences budgétaires n'est toujours pas rendu. A ce stade la décision n'est pas prise.

Le dossier a été transmis au nouveau ministre.

Patrick Soler, président du CHSCT ministériel précise que le CHSCTM du 15 juillet sera ouvert aux organisations syndicales du comité technique ministériel non représentées au CHSCTM.

Philippe Mérillon conclut la réunion en indiquant que le Cabinet du nouveau ministre devrait revenir vers les organisations syndicales prochainement pour une prise de contact avec le ministre, sans visibilité de date à ce stade.